



AGENCE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS
PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

Yaoundé, le 27 NOV 2025

000116
N° /C/ARMP/DG/25

COMMUNIQUÉ

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics
(ARMP) communique :

Dans son rôle de surveillant et de facilitateur du système camerounais des marchés publics, l'ARMP est notamment chargée d'agréer les experts, conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa 2 (h) du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Dans ce cadre, l'Agence procède également, de façon régulière, à la mise à jour du fichier de ces experts agréés, de manière à disposer en temps réel d'un bassin actualisé des différents profils d'acteurs impliqués dans la chaîne de conduite des opérations liées aux étapes du cycle de passation, d'attribution et d'exécution des contrats relevant de la commande publique.

La veille stratégique a permis à l'ARMP d'observer une tendance à l'augmentation significative du nombre des marchés FIDIC, passés ou envisagés par certains maîtres d'ouvrage. À ce constat se greffe la délivrance, pour ce même type de contrat, des formations et certifications dont se prévalent désormais certains acteurs de l'écosystème des marchés publics.

Au regard de ce qui précède, le Directeur Général invite les experts certifiés dans la gestion des contrats passés sous l'égide des procédures FIDIC, à bien vouloir lui soumettre leurs dossiers comprenant les pièces suivantes :

- Une demande timbrée aux tarifs en vigueur ;
- Un curriculum vitae daté et signé suivant le modèle disponible à l'ARMP ;
- Une copie de l'attestation de certification FIDIC ;
- Un certificat de non-exclusion (CNE).

Lesdits dossiers sont reçus tous les jours ouvrables de 07 h 30 à 15 h 30 au Secrétariat de l'Inspection Générale de la Performance, sis à la porte 9037 de l'Immeuble siège de l'Agence, jusqu'au **mercredi 17 décembre 2025 à 15 h 30 minutes**.



Le Directeur Général

Joseph Ngo

PUBLIC CONTRACTS REGULATORY AGENCY

AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Yaoundé, 27 NOV 2018

No. 000116 - /C/ARMP/DG/25

RELEASE

The Director General of the Public Contracts Regulatory Agency (ARMP) hereby announces that, in its role as supervisor and facilitator of Cameroon's Public Contracts System, ARMP is responsible for accrediting experts in accordance with the provisions of Article 48(2) (h) of Decree No. 2018/366 of 20 June 2018 instituting the Public Contracts Code.

In this context, the Agency also regularly updates the directory of approved experts so that it has real-time access to an up-to-date pool comprising various profiles of actors involved in all the stages of public procurement operations.

The Agency has recently observed a significant increase in the number of FIDIC contracts (International Federation of Consulting Engineers) awarded or scheduled for award by some Project Owners. Additionally, ARMP has noticed a growing number of training programmes or certifications related to these contracts offered by some actors in the public procurement ecosystem.

Further to this, experts certified in the management of contracts awarded under FIDIC procedures are invited to submit their files to ARMP, comprising the following documents:

- an application stamped at the current rate;
- a curriculum vitae, dated and signed, based on the model available at ARMP;
- a copy of the FIDIC certification certificate;
- a certificate of non-exclusion (CNE).

These files must be submitted on working days between 7.30 a.m. and 3.30 p.m. at the Secretariat of the Inspectorate General of Performance, located in room 9037 on the 7th floor of the Agency's Head Office. The submission deadline is **Wednesday, 17 December 2025, at 3.30 p.m. prompt.**

Le Directeur Général



Joseph Ngo